

DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL OU DE REPRISE A TEMPS COMPLET
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

(imprimé à adresser au Service Ressources Humaines de la DSDEN de la Manche,
sous couvert de l'IEN, pour le 15 mars 2022)

Je soussigné(e) NOM : Prénom :

Affectation 2021/2022 : Circonscription :

Je souhaite participer au mouvement intra-départemental 2022 oui non

Sollicite une reprise à temps complet à compter de la rentrée scolaire 2022

Sollicite, au titre de l'année scolaire 2022-2023, le bénéfice d'un temps partiel :

Temps partiel de droit

première demande renouvellement

- **Libération de 2 journées entières et d'1 mercredi sur 2**

quotité proche de 50% selon les horaires de l'école (pour les écoles fonctionnant à 4 jours, libération de 2 jours par semaine)

- **Libération de 3 demi-journées**

quotité proche de 62.5% selon les horaires de l'école

- **Libération d'une journée entière et d'1 mercredi sur 4***

quotité proche de 75% selon les horaires de l'école (pour les écoles fonctionnant à 4 jours, libération d'1 jour par semaine)

- **80% hebdomadaire : Libération d'une journée entière et d'1 mercredi sur 4***

(en fonction des horaires de l'école, des journées pourront être dues au titre du remplacement pour parvenir à une quotité de 80% : 1 jour libéré par semaine et 7 jours travaillés sur des missions de remplacement)

Journées sollicitées (à titre informatif)

- **Temps partiel annualisé :**

50% Période travaillée en début d'année scolaire

50% Période non travaillée en début d'année scolaire

80% Période non travaillée en début d'année scolaire

Motif du temps partiel de droit

en qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (joindre le justificatif)

pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave (fournir certificat médical).

pour élever un enfant jusqu'à son 3^{ème} anniversaire (date de naissance :)*

pour adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer (date d'arrivée :)*

*En cours d'année scolaire, à l'occasion du 3^{ème} anniversaire de l'enfant ou du délai de 3 ans à compter de l'arrivée de l'enfant adopté au foyer, j'opte pour :

une prolongation du temps partiel de droit en temps partiel sur autorisation de même quotité jusqu'à la fin de l'année scolaire.

une reprise d'activité à temps complet à l'issue du temps partiel de droit.



Temps partiel sur autorisation première demande renouvellement

- **Libération de 2 journées entières et d'1 mercredi sur 2**

quotité proche de 50% selon les horaires de l'école (pour les écoles fonctionnant à 4 jours, libération de 2 jours par semaine)

- **Libération d'une journée entière et d'1 mercredi sur 4**

quotité proche de 75% selon les horaires de l'école (pour les écoles fonctionnant à 4 jours, libération d'1 jour par semaine)

Journées sollicitées (à titre informatif)

- **Temps partiel annualisé :** 50% Période travaillée en début d'année scolaire
- 50% Période non travaillée en début d'année scolaire
- 80% Période non travaillée en début d'année scolaire

Motif du temps partiel sur autorisation

- pour convenances personnelles
- pour créer ou reprendre une entreprise

- **Surcotation :** OUI NON

Fait à, le

Signature :

<u>Partie réservée à l'administration</u>	
<u>Avis de l'IEN</u>

<u>Demande acceptée :</u>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<u>Modalité retenue :</u>